



NANTILLY

20 décembre 2011

2011-02

BULLETIN MUNICIPAL

Joyeuses fêtes



Le mot du maire,

Dans ce numéro :

Travaux en cours	2
La sécurité dans le village c'est nous, c'est vous ...	2
Qualité de l'eau	3
Palmarès des villages et maisons fleuries	3
Reprise de la cantine scolaire à Essertenne	3
Le saviez-vous ?	4

Les derniers jours de l'année sont là et occupés par les derniers chantiers prévus sur 2011.

Aujourd'hui 5 décembre,

- l'entreprise MARAFFI termine la clôture du jardin de l'école qui sera partagé par les mamans et leurs enfants qui pourront venir passer quelques instants dans un lieu sécurisé.
- L'entreprise HICON procède à la pose de l'abri bus financé en totalité par le Conseil Général sur la plateforme en béton réalisée par Dominique.

Le conseil souhaite exaucer le vœu formulé par Joseph Chaveca qui met tout en œuvre pour que cet espace devienne un espace ludique entretenu et respecté par tous.

Palmarès des villages et maisons fleuries

Si nous avons eu des aides du Conseil Général pour l'aménagement du terrain et sa clôture, l'installation de quelques jeux et mobiliers reste en charge en totalité à la commune. Je sais que Joseph frappe à toutes les portes autres que celles habituellement ouvertes espérant qu'une enveloppe exceptionnelle pourra être accordée à la commune.

Reprise de la cantine scolaire à Essertenne

De nombreux travaux ont été réalisés et déjà d'autres sont programmés pour 2012 et les années suivantes en fonction de nos possibilités budgétaires: fin du programme éclairage public, création de trottoirs rue de la gare après l'intervention du syndicat d'assainissement, travaux rue du Poirlot avec participation de l'association foncière, si le bureau en est d'accord, aménagement de la rue des fêtes, mise en état des trottoirs rue de l'église dans le périmètre de la mairie etc ...

Le saviez-vous ?

Tous ces travaux demandent la persévérance des membres du conseil et la patience des habitants.

Le revêtement de la rue du lotissement des Murgers est prévu malgré les problèmes techniques en raison de la structure béton initiale.

Dans un domaine purement esthétique la commune a été classée onzième parmi les communes de plus de 500 habitants pour le fleurissement. Marie France MURAT y a mis tout son cœur et son ardeur. Dominique JEANMOUGIN a essayé de faire le maximum mais le jury départemental est très exigeant..... Avec la volonté des intéressés et de tous, quelques points peuvent être améliorés.

A ce sujet, flânant de ci de là, je constate que les particuliers sont quelquefois les artisans majeurs de la réussite du fleurissement... c'est donc selon, si l'on souhaite ou non s'intéresser à tout ce qui met en valeur le village et même son patrimoine personnel.

Je sais que vous êtes tous attachés à la propreté.

Je vois des améliorations se dessiner chaque année et je vous en remercie car je suis fier d'être responsable d'une communauté qui a beaucoup évolué en ce sens.

Je remercie le conseil municipal qui m'aide dans ma tâche de gestionnaire. C'est une grande satisfaction de savoir que je peux compter sur chacun de ses membres.

Avec un peu d'avance le Conseil municipal souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 13 janvier à la salle polyvalente où nous aurons le plaisir d'échanger nos vœux et de lever le verre de l'amitié.

Le maire



La neige

Regardez la neige qui danse

Derrière le carreau fermé.

Qui là-haut peut bien s'amuser

A déchirer le ciel immense

En petits morceaux de papier ?

Pernette Chaponnière



6ème prix cycliste de Nantilly

Malgré un ciel couvert et la fraîcheur de l'automne, les 54 coureurs sont passés entre les gouttes. Tous ont été récompensés en présence de M. Blinette Conseiller Général du canton d'Autrey-les-Gray: coupes, médailles, tee-shirt de Nantilly, ... ont été remis aux participants. Encore un grand merci aux organisateurs bénévoles. Cette 5ème édition du prix de Nantilly s'est terminée autour du verre de l'amitié dans la traditionnelle bonne humeur.



Travaux en cours

La clôture de l'école a été rénovée pour des mesures de sécurité. Un espace extérieur à la cour sera aménagé en aire de jeux qui pourra être utilisé par les enfants de l'école pendant les récréations et par les autres enfants du village en dehors des heures d'école.



Les travaux pour faire disparaître cette « toile d'araignée », place des marronniers, ont débutés. Les lignes seront enterrées.

L'aménagement d'un arrêt de bus vitré avec panneau d'affichage permet aux enfants d'attendre le bus scolaire en toute sécurité. Le marquage au sol des places de parking sera bientôt réalisé.



Colis de Noël

46 personnes âgées de plus de 70 ans se verront remettre des colis de Noël offerts par la commune et distribués, comme les années précédentes, par nos amis pompiers de Nantilly.

La sécurité dans le village c'est nous, c'est vous ...

Quelques accidents graves récents constatés dans la région grayloise, ont démontré une fois de plus que la vitesse alourdissait fortement le bilan des accidents corporels (décès ou blessures graves).

Nous en appelons à la conscience de chacun, cyclomotoristes et automobilistes qui circulent à des vitesses anormalement élevées dans les rues du village.

En agglomération, la vitesse est limitée à 50 km/h, cela ne veut pas dire que l'on doit rouler obligatoirement à 50 km/h. En effet, la prudence, le respect des autres usagers nous obligent à régler notre vitesse en fonction des dangers éventuels (piétons, enfants qui jouent, animaux errants, etc....)

Vous Madame, vous Monsieur, si vous adorez la vitesse ne vous privez pas de cette passion, pour cela il existe des pistes spécialisées à DAROIS où vous pourrez vous éclater sans mettre en péril la vie des autres.

En attendant, nous vous invitons à mettre un frein au lieu d'un tigre dans votre moteur lorsque vous circulez dans les rues du village et vous serez un citoyen responsable.

N'attendez pas un accident grave dont vous seriez responsable et qui anéantirait définitivement votre vie.

RAPPEL: A 50 km/h il vous faut **25 mètres** pour arrêter votre véhicule sur route sèche.
A 90 km/h il vous faut **81 mètres** pour arrêter votre véhicule sur route sèche.
A 130 km/h il vous faut **169 mètres** pour arrêter votre véhicule sur route sèche.

Qualité de l'eau

Vérifier régulièrement la qualité de l'eau de Nantilly, sur le site: www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-

Palmarès départemental des villages et maisons fleuries

Dans la catégorie des villages de 300 à 1000 habitants Nantilly se classe 11ème du département pour cette année 2011. A noter que dans la catégorie balcon et terrasse M. et Mme DOMAR ont été cités et reçoivent les encouragements du département et les félicitations de la commune.

Reprise de la cantine scolaire à Essertenne

Inaugurée le samedi 29 octobre 2011 la nouvelle salle polyvalente d'Essertenne & Cecey accueille de nouveau la cantine scolaire. L'extension de cette salle a permis la réalisation d'une cuisine neuve et réglementaire ainsi que des sanitaires adaptés aux enfants. La cantine du regroupement, pendant les 18 mois de travaux à Essertenne, a accueilli à Nantilly 17 enfants par jour en moyenne pendant l'année scolaire 2010/2011.



Vie scolaire

Le RPI accueille, pour l'année scolaire 2011/2012, 119 élèves répartis dans les quatre communes: 48 enfants à la maternelle de Nantilly (27 dans la classe des petits et moyens et 21 dans la classe « grande section »), 20 élèves à Mantoche, 23 à Essertenne et 28 à Poyans.

Vie associative

Il faut féliciter les associations du village qui ont organisé le troisième vide grenier de Nantilly. Les exposants ont remplis la rue des fêtes, celle de la souffroide et le parking de la salle Georges Thevenot dans une ambiance joyeuse et sous le soleil .

A noter la première bourse aux jouets organisée par les amis de l'école après le traditionnel loto et avant le marché de Noël où les enfants ont pu rencontrer le Père Noël en personne et immortaliser cette journée par une photo avec lui.



A la mairie ...

A ne pas oublier:

1. La journée défense et citoyenneté est une obligation pour tous les jeunes garçons et filles qui doivent se faire recenser à la mairie **dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.**
2. Pour pouvoir voter à en 2012, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire à la mairie. Qui peut être électeur ? Il faut remplir les conditions suivantes : être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.
3. **Quand s'inscrire ? Avant le 31 décembre 2011.**

Affouages

Cette année 108 affouagistes, qui se sont inscrits en mairie, se partageront les affouages.

Horaires de la déchetterie pour l'hiver (du 01/11/2011 au 31/03/2012)

Lundi de 14 heures à 18 heures et du mardi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Dans vos agendas...

Le 13 janvier 2012:

Les vœux du maire à 19 h00
salle Georges THEVENOT.

Le saviez-vous?

La population Haut-Saônoise augmente. Les projections de l'INSEE pour 2040 affichent un taux de croissance annuel moyen à +0,31%. En 2040 nous serons 263 000 alors que nous étions 238 548 en 2008.

État civil.

Bienvenue à

VINSON Enora 12 octobre

Il nous ont quittés

BERGEROT Octavie 20 juillet

BIGEY Denis 14 août

SIQUOIR Renée 30 novembre

NANTILLY

MAIRIE & AGENCE POSTALE



Heures d'ouvertures

Mercredi de 15H00 à 19H00

Jeudi de 10H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H00

Vendredi de 17H00 à 19H00

Téléphone : 03 84 65 56 68 Télécopie : 03 84 65 76 66

Messagerie : mairie.nantilly@wanadoo.fr

NUMEROS UTILES

SAMU...15

SAPEURS POMPIERS ...18

GENDARMERIE ...17

MEDECIN DE GARDE...3966

Parution du prochain numéro en juin 2012